

Apprendre de la réalité de terrain... un must !



La date ultime pour la rentrée des programmes-concours 2022 est dans quatre jours. Dernier volet de la thématique portant sur ce sujet. Après le dernier témoignage rapporté, il est opportun de tirer de plausibles conclusions...

Le 20 janvier, c'est dans quatre jours ! Pour les initiés, cette date commémore différents événements marquants survenus dans le passé. La prise de décision de construire deux tunnels ferroviaires sous la Manche, les investitures des différents présidents des Etats-Unis, l'inauguration du pont de Normandie... en sont les plus retentissants. Et la RFCB ! Serait-elle en reste ? Toute proportion gardée, elle franchira un nouveau pas informatique ce 20 janvier. En effet, ce jour, toutes les données sportives de la campagne 2022, rentrées exclusivement par voie informatique, seront définitives tout en nécessitant encore un entérinement réglementaire qui sera tributaire des compétences des mandataires chargés de vérifier. C'est dire si le temps urge pour les sociétés qui n'auraient pas fini d'encoder leur copie. Eprouveraient-elles toujours des difficultés pour réaliser la dernière initiative de la fédération poursuivant son informatisation ? C'est à espérer que non...

Recherche de témoignages. Vous savez pertinemment depuis le 2 janvier que « Coulon Futé » a pris son bâton de pèlerin. Il est parti à la rencontre de la « première ligne » ailée. A des fins d'écouter des personnes mandatées pour remplir, pour la première fois grâce au clavier d'un ordinateur, les documents définitifs définissant, aux instances compétentes, le canevas 2022 de leur société, de leur groupement, de leur entente... Les quatre témoignages déjà publiés ont permis de « prendre le pouls » en divers horizons de la Wallonie à deux mois de l'entame de la compétition si aucun contretemps ne l'interdit. Néanmoins, pour les personnes qui découvrirait la thématique, il sied de synthétiser, en quelques mots, les différents témoignages publiés.

- **Le premier** est celui d'un(e) septuagénaire doté d'une formation informatique acquise dans le cadre de ses activités professionnelles. L'outil fédéral d'encodage mis au point offre, pour cet intervenant, des pistes d'exploitation à la condition d'être capable d'« entrer » dans le programme en respectant la procédure publiée à cette occasion dans un memento.



- Le deuxième est celui d'un(e) quinquagénaire nanti d'une formation informatique hors milieu colombophile. Sa perception du nouveau mode d'encodage se résume dans son slogan « *il faut vivre avec son temps... car l'informatique est partout* ». La démarche inédite ne représente pas, à ses yeux, une épreuve insurmontable car les données explicatives délivrées sont compréhensibles.
- Le troisième est celui d'un(e) septuagénaire qui, de sa propre initiative, décida un jour de suivre des cours informatiques subsidiés par ses propres deniers. Sa principale crainte, outre des changements de dernière minute dans l'itinéraire et la non-résolution de problèmes matériels aigus, réside dans les difficultés rencontrées pour atteindre un correspondant au numéro d'appel proposé.
- Le quatrième est celui d'un(e) quinquagénaire possédant des notions en informatique mises au service de sa société et de divers comités. Sa hantise relative au mode d'encodage intronisé, dont les instructions lui apparaissent claires, réside dans la diversité des interprétations qu'en feront les acteurs de la « *première ligne* » qui doivent remplir une tâche auparavant réservée au personnel fédéral peut-être devenu excédentaire.

Il est temps de faire connaissance avec le cinquième et dernier intervenant dont l'argumentation ne peut que susciter de la réflexion.

Le cinquième intervenant (un homme ? une femme ?) est un(e) jeune quinquagénaire qui, d'entrée de jeu, arrête une position nette en stipulant que si la version papier est bannie au profit de la version digitale par choix sociétal, par contre ce n'est pas celui des sociétés colombophiles.



Affilié depuis sept lustres dont la quasi-totalité au service de sa société, il dispose d'une formation informatique reçue pendant sa scolarité. Confronté au nouveau mode d'encodage, il a, au début, estimé que son niveau d'informatisation acquis serait suffisant pour « *rentrer* » aisément le programme-concours demandé de sa société. Son affirmation se basait sur ses expériences professionnelles durant lesquelles il eut très facile pour « *s'habituer* » à se servir d'un programme et en connaître son fonctionnement. Dans le cas de la nouvelle directive ailée, il avoue avoir été contraint à beaucoup de réflexion.

Il a émis des réserves quant à la clarté des consignes reprises dans le memento rédigé. « *Vu la moyenne d'âge des gens qui s'occupent des sociétés ou des personnes qui gèrent l'administratif, argumenta-t-il, il aurait été plus judicieux de reprendre des termes compréhensibles par tout le monde. Ainsi, à titre d'exemples, la terminologie « jeu général » serait préférable à celle de « concours principal », l'expression « jeu local » à celle de « doublage ». Beaucoup de mots usités en informatique sont à tendance anglophone. Il aurait fallu, toujours selon ses propos, arborer la notice explicative avec des termes plus faciles pour une personne n'ayant pas la capacité d'un ingénieur voire d'un bachelier.* ». Il termina sa pensée en ces termes : « *Je parie que, même à la Fédération, beaucoup de personnes ne sauraient pas le faire. C'est peut-être pour cela qu'on le demande aux sociétés...* ».



Il tint ensuite à faire remarquer que, ne disposant pas de tous les renseignements sportifs officiels, l'opération « *remplir* » le programme-concours fut entre autres tributaire de l'itinéraire définitif reçu d'un mandataire, l'envoi incombant au secrétariat des EPR étant toujours en attente de réalisation.

Dans le quotidien d'une saison, l'intervenant prend en charge principalement le volet informatique de sa société et de son groupement (une bonne centaine de membres), parfaitement rôdé depuis plus de vingt ans. Ce qui explique sa contribution à la réalisation de l'encodage demandé. Il avoua néanmoins avoir reçu un coup de pouce d'un ami informaticien auteur de semblable démarche... sans pour autant faire preuve de certitude.

Le groupement de notre interlocuteur a tenu son assemblée générale de vitesse et de petit demi-fond, les deux spécificités à une nuit de panier relevant de la compétence d'une EPR. Son déroulement, toujours selon ses dires, s'est parfaitement passé. Il contribua à la représentation de l'opinion d'un maximum de sociétés dans le programme-concours. Concernant l'établissement de sa zone de participation, l'habitude était ancrée depuis des années d'utiliser une carte. C'est dire si la latitude laissée par le fédéral de recourir à cet outil reproduisant les communes avant fusion ne causa guère de problème. La date butoir du 20 janvier, pour l'intervenant, pouvait être retardée à la seule condition de recevoir plus de décisions.

Invité à conclure, ledit intervenant entama un plaidoyer. « *Je remarque, lança-t-il, que plus on avance dans les années, moins la RFCB fait de l'administratif. Les sociétés font dorénavant l'attribution des bagues matricules, l'entrée des listes aux colombiers, maintenant les programmes concours. En contrepartie, elles continuent à payer pour des services... qu'elles assurent. Les temps étant si durs pour elles, ne pourrait-t-on pas retoucher au coût de leur licence (100 €) ? Ce ne serait que normal de le faire et de réfléchir au devenir du personnel fédéral excédentaire. Le prix des paniers est en éternelle augmentation de par le monopole du convoyeur guère concurrencé. Les conditions des mises en loges sont de plus en plus strictes, n'apportent rien de bien aux amateurs et aux sociétés. L'évolution, conclut-il, est très bien dans une société de renouvellement des âges. Mais ce n'est pas le cas en colombophilie. Il faudrait, à mon humble avis, arrêter un peu l'évolution informatique en fonction des âges.* »

Autocritique. « Coulon Futé » a tenté d'esquisser une recherche sur un thème précis. Il est certes conseillé de rappeler son contexte. En effet, au moment de la réalisation de la



démarche, ce sujet était particulièrement « *brûlant* » puisque les sociétés étaient directement confrontées à une nouvelle donne déstabilisante au premier regard. Ce qui pourrait avoir influencé les affects publiés des intervenants retenus qui ont livré les témoignages les plus significatifs aux yeux de la rédaction. Des réserves doivent-elles être dès lors prononcées ? Cela relève du domaine du possible. C'est à chacun d'arrêter sa position en prenant le recul nécessaire.

Un statisticien fera remarquer que l'effectif total de la recherche menée, en d'autres termes le nombre total d'individus de la « *population* » étudiée, est faible. Dans le cas présent, cinq témoignages ont été reproduits. Ce qui est peu, il faut le reconnaître. Et a pour conséquence que la fréquence d'une « *valeur* » émise lors de la recherche, en d'autres termes le quotient de l'effectif de cette valeur par l'effectif total, risque d'être peu élevée. C'est indéniable. Ce qui a incité « Coulon Futé », par mesure de prudence,



à reprendre, dans l'introduction du présent fichier, « *Il est opportun de tirer de **plausibles conclusions** ».*

Que dire finalement ?

- *En tout premier lieu*, chaque lecteur lambda doit être parfaitement conscient que :
- ✓ *d'une part*, les propos entendus et rapportés lors de la recherche menée proviennent de différentes provinces francophones. C'est une donnée importante à garder à l'esprit. Elle signifie que ces propos ne se réduisent pas à un simple reflet d'une région bien délimitée, mais témoignent en réalité d'un état d'esprit régnant au sud de la frontière linguistique. Par ailleurs, et ce au terme de contacts fortuits avec le Nord du pays, l'encodage demandé pose aussi des problèmes du même ordre. Pour y remédier, il faut savoir que des provinces flamandes, comme les cinq francophones, disposent d'un numéro d'appel qui leur est réservé. Et ce, pour poser leurs questions et recevoir, dans la mesure du possible, une réponse directe ou parfois différée. Ces questions ne peuvent en aucun cas relever de l'écriture informatique du programme, mais seulement de son application.
- ✓ Mais aussi, *d'autre part*, que les avis émis, dans la présente recherche menée, ne se cantonnent pas nécessairement à des réflexions et des prises de position personnelles des intervenants. Car ces derniers ne peuvent pas être restés insensibles au ressenti de leurs entourages aîlés respectifs. Ce qui indirectement exerce un impact sur l'effectif de la recherche.
- *Ensuite*, toutes les personnes rencontrées disposent au départ de connaissances informatiques obtenues soit dans le cadre de leurs activités professionnelles ou soit au terme d'une formation subsidiée de leur propre chef. Cette caractéristique est commune à tous les intervenants. La RFCB tire donc un profit indéniable de ce constat. Aurait-elle spéculé sur cet avantage de terrain pour introduire, au fil du temps, une informatisation plus « *pointue* » ? On pourrait être amené à le penser...
- *Ensuite de nouveau*, deux septuagénaires et trois quinquagénaires sont les acteurs des entrevues publiées. Ce qui, sans doute possible, accrédite le degré élevé de la moyenne d'âge rencontrée. Une moyenne généralement attendue dans le milieu aîlé même si des exceptions peuvent parfois dire le contraire. Ce constat crédibilise en principe des argumentations développées par des intervenants invitant à de la prudence. Et ce, pour ne pas « *réveiller* » un découragement latent qui s'avérerait nuisible au dynamisme de la colombophilie en cas de renoncement des chevilles ouvrières âgées. Et pourtant, ne dit-on pas que la vie consiste à aller de l'avant ?
- *Ensuite toujours*, des intervenants font remarquer que la RFCB, qui, le 27 février 2020 a officiellement fait acter son souhait de ne plus tenir le secrétariat général de la FCI, a aussi dans les faits délesté une grande partie du travail administratif relatif aux sociétés... à ces dernières. Ce qui interpelle des interlocuteurs. Et les amène à s'interroger sur les tâches fédérales « *restantes* » concernant lesdites sociétés. Certains ont davantage explicité leur position en se questionnant sur l'ampleur du secrétariat fédéral suite aux délestages successifs et aux rumeurs de recrutements.



- *Ensuite encore*, pour une majorité d'intervenants, le memento, un document écrit relatant la procédure à suivre pour encoder des concours, reprenait des consignes claires, suffisamment développées en recourant à un vocabulaire accessible. Toutefois, n'aurait-il pas été tout aussi intéressant, notamment pour pallier de plausibles difficultés rencontrées, d'avoir pensé organiser une « *formation en ligne* » à l'intention d'utilisateurs disposant du matériel nécessaire. Ou d'avoir recouru à d'éventuels tutos, en d'autres termes à des logiciels didactiques qui permettent à un utilisateur novice de se former de manière autonome à l'utilisation d'un autre logiciel. Ce qui se réalise souvent en informatique et, selon toute vraisemblance, aurait contribué à avorter le sentiment de solitude ressenti par certains... parfois réduits à se débrouiller par eux-mêmes.
- *Ensuite enfin*, le recours à l'informatique a pour effet, dans le cas de l'encodage demandé par la RFCB, de centraliser des données. Et ce, par une procédure dirigiste commune mise au point. De plus, cette centralisation est susceptible d'être réalisée dans des délais restreints avec les services d'un personnel fédéral minime. C'est dire que, dans pareil scénario, le temps du backup ou plutôt de la sauvegarde est devenu on ne peut plus vital à la Gaasbeeksesteenweg.

La nouvelle formule d'encodage, qui n'est rien d'autre qu'un substitut de la version papier, est un outil mis au service de la fédération qui dispose ainsi d'un pavage complet du territoire colombophile stocké en un « *espace* » réduit.



Les sociétés doivent-elles s'attendre à devoir encore fournir davantage de collaboration informatique ? Une vision informatique plus pointue de la pratique ailée est-elle en chantier ? Relèverait-il du domaine du possible qu'un amateur compétiteur ne doive plus que penser à ses pigeons pour savourer son loisir ? ...

« *On rêve d'un rêve* » a un jour écrit un écrivain français...

